



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Concurrence déloyale imposée par la « fast fashion »

Question écrite n° 9543

Texte de la question

Mme Annie Genevard appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme, sur la concurrence déloyale imposée par la « *fast fashion* » aux commerçants. Le géant chinois Shein a détrôné Amazon en tête des applications de *shopping* les plus téléchargées aux États-Unis d'Amérique et en France, la marque est 6e du classement des plateformes de vente en ligne. L'utilisation des ressources naturelles, notamment de l'eau, liée à la création de 6 000 produits par jour par la marque Shein, ainsi que les conditions de travail problématiques subies par ses employés sont inquiétantes, alors même que l'entreprise vient d'effectuer une levée de fonds de 2 milliards d'euros. Mme la députée alerte Mme la ministre sur le phénomène des ventes éphémères, qui soumettent les enseignes françaises à une concurrence déloyale du fait de prix cassés, de modèles copiés sur des créateurs et de pratiques d'optimisation fiscale (contournement des droits de douanes, de la TVA, etc.). Elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures correctives peuvent être mises en place, afin de réguler l'impact de cette concurrence déloyale sur les commerçants et les artisans français.

Données clés

Auteur : [Mme Annie Genevard](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9543

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Petites et moyennes entreprises, commerce, artisanat et tourisme

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juillet 2023](#), page 6048

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)